

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2011-189	R-3758-2011 Phase 3	14 décembre 2011
------------	------------------------	------------------

PRÉSENTES :

Louise Rozon
Lucie Gervais
Lise Duquette
Régisseurs

Gazifère Inc.
Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

**Décision sur la demande d'approbation des tarifs de
Gazifère Inc. en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012**

*Demande relative à l'approbation des Conditions de
service et Tarif, à la fermeture réglementaire des livres
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, à
l'approbation du plan d'approvisionnement pour l'exercice
2012 et à la modification des tarifs de Gazifère Inc. à
compter du 1^{er} janvier 2012*

Intervenants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG);
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI);
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA);
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

1. CONTEXTE

[1] Le 1^{er} décembre 2011, la Régie de l'énergie (la Régie) rend la décision D-2011-186¹ (la Décision), par laquelle elle approuve, notamment, les paramètres utilisés et le calcul fait par Gazifère Inc. (Gazifère ou le distributeur) pour établir les revenus requis de distribution pour l'année tarifaire 2012, sujets aux modifications à apporter à l'ensemble des éléments découlant de la Décision.

[2] Le 12 décembre 2011, Gazifère dépose à la Régie ses tarifs finaux pour l'année tarifaire 2012, conformément à la Décision.

[3] Gazifère indique qu'elle a révisé son dossier tarifaire 2012 en tenant compte des conclusions énoncées dans la Décision et soumet les tarifs à la Régie, pour décision finale.

[4] Pour l'année tarifaire 2012, Gazifère présente une augmentation des revenus requis, prévus aux fins de la prestation du service, de 1 360 900 \$. Les revenus requis pour l'année 2012 se chiffrent ainsi à un total de 53 628 200 \$². Cette augmentation résulte notamment :

- d'une augmentation des revenus requis de distribution de 1 430 200 \$³, soit une augmentation moyenne de 6,5 % des tarifs de distribution;
- d'une diminution des charges liées au coût du gaz naturel de 69 300 \$ reflétant l'impact des volumes de vente prévus sur le coût total des approvisionnements gaziers et sur le fonds de roulement⁴.

¹ Pièce A-0030.

² Pièce B-0192, GI-39, document 2.

³ Pièce B-0179, GI-27, document 1.

⁴ Pièce B-0189, GI-32, document 1.

[5] Gazifère dépose la mise à jour du calcul du taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire, appliquant la formule d'ajustement automatique approuvée par la Régie et utilisant les données basées sur les périodes retenues par la Régie dans sa décision D-2010-147⁵. Ce taux est ainsi établi à 8,29 % pour l'année 2012⁶.

[6] Le distributeur dépose également son plan d'approvisionnement 2012 mis à jour pour refléter les volumes révisés pour ses clients au tarif 9⁷ ainsi que les budgets volumétrique et monétaire de son Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) pour l'année 2012, intégrant les modifications découlant de la Décision⁸.

[7] La présente décision porte sur la demande d'approbation des tarifs finaux 2012 de Gazifère.

2. OPINION DE LA RÉGIE

2.1 PLAN GLOBAL EN EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

[8] Gazifère dépose les budgets volumétrique et monétaire du PGEÉ 2012, ainsi que les résultats des tests économiques des programmes⁹, intégrant les modifications demandées dans la Décision.

⁵ Dossier R-3724-2010 Phase 2.

⁶ Pièce B-0179, GI-27, document 2.2.1.

⁷ Pièce B-0178, GI-25, document1, page 2.

⁸ Pièce B-0183.

⁹ Pièce B-0183, GI-29, document 1.2.

Tableau 1
PGÉE 2012¹⁰

Programmes	Économies annuelles totales	Aide financière totale
	m³	(\$)
<u>Secteur résidentiel</u>		
Thermostats programmables – marché existant (achat)	11 788	9 196
Thermostats programmables-marché existant (location)	6 394	8 448
Thermostats programmables-marché existant (volet communautaire)	283	264
Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (pompe de douche)	10 005	1 725
Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (brise-jet)	1 801	1 035
Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (isolant)	1 601	345
Trousse de produits économiseurs d'eau chaude (abaissement temp. Chauffe-eau)	44 533	0
Récupérateur de chaleur des eaux de douche	1 038	2 000
Chaudière à efficacité supérieure	1 895	7 500
Aide financière à la rénovation – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire	16 910	20 620
Récupérateur de chaleur des eaux de douche – Coopératives d'habitation et organismes à vocation sociocommunautaire	5 032	10 065
Fenêtre Energy Star	471	625
Sous-total du secteur résidentiel	101 751	61 823
<u>Secteur commercial et institutionnel (CI)</u>		
Appui aux initiatives – Optimisation énergétique des bâtiments	176 672	55 312
Chauffe-eau efficace (petit réservoir)	1 200	0
Chauffe-eau efficace (grand réservoir)	3 179	0
Chaudière à efficacité intermédiaire	43 784	22 500
Chauffe-eau à efficacité intermédiaire	2 026	3 000
Chauffe-eau à condensation	4 018	7 200
Chaudière à condensation	6 493	19 500
Étude de faisabilité	51 544	32 000
Unité de chauffage à l'infrarouge	3 500	700
Hotte à débit variable	3 051	2 118
Thermostats programmables	7 287	400
Sous-total du secteur CI	302 755	142 730
Total des programmes	404 506	204 553
Autres frais		240 000
Évaluation		0
GRAND TOTAL	404 506	444 553

¹⁰ Pièce B-0183.

[9] La Régie approuve les modifications apportées par Gazifère aux budgets volumétrique et monétaire du PGEÉ 2012 ainsi que la mise à jour des résultats des tests économiques des programmes.

[10] **La Régie fixe le budget total du PGEÉ 2012 à 444 553 \$.**

2.2 DEMANDES D'AJUSTEMENTS DE TARIFS

2.2.1 REVENUS REQUIS

[11] La Régie note que Gazifère a révisé son dossier tarifaire conformément aux conclusions énoncées dans la Décision et que les revenus additionnels requis de distribution sont calculés conformément à la formule d'ajustement du revenu de distribution et aux paramètres du mécanisme incitatif qu'elle a approuvés. Elle prend également acte de l'impact des volumes de vente prévus sur le coût total des approvisionnements gaziers et sur le fonds de roulement.

[12] **Pour l'année tarifaire 2012, la Régie autorise les revenus requis de 53 628 200 \$ prévus par Gazifère aux fins de la prestation du service, lesquels reflètent une augmentation des revenus requis de distribution de 1 430 200 \$ et une diminution de 69 300 \$ des charges liées au coût du gaz naturel.**

2.2.2 AJUSTEMENT FINAL DES TARIFS

[13] **La Régie approuve les tarifs finaux 2012 proposés par Gazifère¹¹ et leur application à compter du 1^{er} janvier 2012.**

¹¹ Pièce B-0192, GI-39, documents 4 et 5.

[14] **Vu ce qui précède,**

[15] **Considérant** la *Loi sur la Régie de l'énergie*¹²;

[16] **Considérant** la décision D-2011-186;

La Régie de l'énergie :

APPROUVE pour l'année tarifaire 2012, un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire de 8,29 % calculé conformément à la décision D-2010-147;

APPROUVE l'augmentation des revenus requis de distribution de 1 430 200 \$ pour l'année tarifaire 2012;

PREND ACTE de la diminution de 69 300 \$ des charges liées au coût du gaz naturel pour l'année tarifaire 2012;

FIXE les tarifs auxquels le gaz naturel est transporté, livré ou fourni par Gazifère avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012, suivant la pièce B-0192, GI-39, documents 4 et 5, déposée au dossier le 12 décembre 2011;

¹² L.R.Q., c. R-6.01.

FIXE le budget total du PGEÉ 2012 à 444 553 \$.

Louise Rozon
Régisseur

Lucie Gervais
Régisseur

Lise Duquette
Régisseur

Représentants :

- Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO) représentée par M^e Stéphanie Lussier;
- Association des consommateurs industriels de gaz (ACIG) représentée par M^e Guy Sarault et M^e Nicolas Plourde;
- Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (section Québec) (FCEI) représentée par M^e André Turmel;
- Gazifère Inc. (Gazifère) représentée par M^e Louise Tremblay;
- Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME) représenté par M^e Geneviève Paquet;
- Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (S.É./AQLPA) représenté par M^e Dominique Neuman;
- Union des municipalités du Québec (UMQ) représentée par M^e Steve Cadrin et M^e Martine Burelle.